

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Nous Maire de la Commune de Nozeroy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2 212-1,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 44 R 225

A l'occasion des marchés nocturnes les jeudis soirs du 18 juillet au 15 août 2024,

ARRÊTE

Article 1er:

1/ Le stationnement est interdit à tous véhicules, les jeudis du 18 juillet au 15 août 2024 à compter de 17 heures jusqu'à 23 heures, sur la Place des Annonciades concernant uniquement les places de stationnement devant le magasin des Artisans Créateurs Jurassiens.

2/ L'accès à la place des Annonciades sera interdit (cf plan joint):

- par la grande rue, après l'intersection avec la rue du 19 mars 62,
- au niveau de l'office du tourisme 15 place des Annonciades
- au niveau de l'ancien hôtel du Parc 3 place des Annonciades

Article 2 :

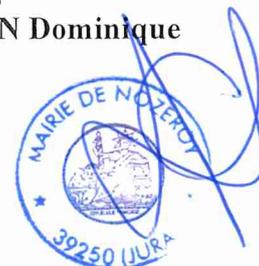
Une signalisation sera mise en place par les organisateurs.

Article 3 :

Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Nozeroy sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Nozeroy, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire,
CHAUVIN Dominique



Département :
JURA

Commune :
NOZERROY

Section : AE
Feuille : 000 AE 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 10/07/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 03/07/2024

Reçu en préfecture le 03/07/2024

Publié le 03/07/2024

ID : 039-213903917-20240701-2024_41A-AR

3 Rue Victor BERARD 39303
39303 CHAMPAGNOLE CEDEX
tél. 03 84 52 01 31 -fax
sdif.jura@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

